



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 novembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2001

**Garantie d'emprunt à la SEMIE auprès de la Caisse des Dépôts et
Consignations - Prêts PLUS et PLA Insertion d'un montant de
3.430.000 F et 420.000 F - Réhabilitation de 17 logements dans
divers secteurs à Niort.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain
GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis
EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Excusés :

Conseillers :

M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D2013952001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001

Finances Ressources Financières

**Garantie d'emprunt à la SEMIE auprès de la Caisse des Dépôts
et Consignations - Prêts PLUS et PLA Insertion d'un montant de
3.430.000 F et 420.000 F - Réhabilitation de 17 logements dans
divers secteurs à Niort.**

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

Vu la demande présentée par la **Sem Immobilière et Economique de Niort (semie)** le 4 octobre 2001 tendant à obtenir la garantie de la Ville de NIORT pour un Prêt Locatif Aidé Insertion (PLA.I) d'un montant de 420.000 F à contracter auprès de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS, pour la réhabilitation de 2 logements sis 8, rue Fontanes (1 T4) et 9, Place du Port (1 T3) et un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), d'un montant de 3.430.000 F pour la réhabilitation de 15 logements sis 59 et 61, rue Centrale (création de 7 logements 6 T2, 1 T3); 136, rue de Ribray (1 T3); 40, avenue de la Venise Verte (1 T4); 37 et 39, rue Champommier (1 T4 et 1 T6); 14, rue de la Poste (1 T4); 6, rue Fontanes (1 T4); 5 et 7, rue de l'Hometrou (2 T4),

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu l'article 6 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accorder sa garantie à la Sem Immobilière et Economique de Niort (semie)** à hauteur de 100 % du montant total des emprunts, soit 3.850.000 F, plus intérêts, frais et accessoires à contracter par la SEMIE auprès de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS. La garantie de la Ville de Niort est accordée pour la durée totale du prêt, soit 10 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans à hauteur de la somme de 3.850.000 Francs majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Ces emprunts sont destinés à financer la réhabilitation de 17 logements dans divers secteurs à Niort.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Prêt N°1 :

- Prêteur	:	caisse des dépôts et consignations
- Nature	:	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
- Montant	:	3.430.000 F
- Taux d'intérêt annuel	:	4,20 %
- Durée totale	:	35 ans et 10 mois
- durée du préfinancement	:	10 mois
- durée d'amortissement	:	35 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Taux de progressivité des annuités	:	0 % par an
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A, A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt N°2 :

- Prêteur	:	caisse des dépôts et consignations
- Nature	:	Prêt PLA.I.
- Montant	:	420.000 F
- Taux d'intérêt annuel	:	3,70 %
- Durée totale	:	35 ans et 10 mois
- durée du préfinancement	:	10 mois
- durée d'amortissement	:	35 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Taux de progressivité des annuités	:	0 % par an

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Effets de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la banque adressée par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre la Ville de NIORT s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

- **autoriser l'Adjoint Délégué à signer** les contrats de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'emprunteur, et la convention à passer avec ce dernier.

(G. FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Guillaume JUIN

[Ordre du jour](#)